

souhaitait lever des obstacles pour les femmes voilées, et qui ne le voulait pas ?

(Rumeurs)

Nous étions favorables à faire lever les obstacles au sein de la majorité et d'un conseil d'administration.

Par ailleurs, il y a des éléments nouveaux, à savoir la recommandation d'Unia et cette nouvelle jurisprudence.

Je ne vous fais donc pas la leçon. Je vous rappelle qu'il existe un consensus politique. Votre groupe politique lui-même a fait intervenir aujourd'hui deux parlementaires à la tribune pour vous demander d'avancer ! Alors faites-le ! Ce n'est pas moi seul qui le demande. Avancez, au lieu de provoquer des polémiques stériles !

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'ACCESSIBILITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL
AUX ENFANTS ISSUS DE FAMILLES FRAGILISÉES

DE **MME CATHERINE MOUREAUX**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Mme la présidente.- Je vous rappelle que l'interpellation de Mme Catherine Moureaux est retirée de l'ordre du jour à la demande de son auteure.

LE BILAN DE L'APPEL À PROJETS « SPORT POUR TOUS »

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

À **MME FADILA LAANAN**, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DU SPORT

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Les bénéfices de l'activité sportive régulière tant en termes de bien-être, de santé publique, de cohésion sociale, de vivre ensemble, de respect mutuel, de fair-play, de citoyenneté, que de lutte contre les discriminations, l'exclusion sociale, le décrochage scolaire, la violence et le racisme ne sont plus à démontrer.

L'accessibilité du sport à chacune et à chacun doit figurer parmi les priorités politiques. Or, il semblerait qu'aujourd'hui, le niveau de pratique soit encore très faible en Région bruxelloise. De même, il y a une inégalité d'accessibilité au sport dans des quartiers fragilisés.

Le cadastre des sports de 2012 a en effet montré un déficit en équipements, principalement dans les quartiers denses et économiquement défavorisés, contribuant à la dualisation sociale des habitants par rapport à la pratique sportive.

On se réjouit donc que le gouvernement francophone bruxellois entende développer le « sport pour tous », c'est-à-dire qu'il se soit fixé l'ambition d'une offre d'activités sportives encadrées suffisante et accessible à tous les Bruxellois.

Pour ce faire, la Commission communautaire française met l'accent sur le développement de plusieurs actions : construction d'infrastructures sportives, renforcement de la promotion du sport à l'attention du grand public, développement de l'offre de sport à destination de publics spécifiques (seniors et personnes souffrant de certaines

pathologies invalidantes), diminution des obstacles (financiers et autres) limitant l'accès au sport.

À cette fin, un appel à projets a été lancé il y a quelques mois, décliné sur plusieurs axes en fonction de cinq priorités :

- promotion du sport ;
- sport senior et sport santé ;
- sport et lutte contre l'exclusion sociale ;
- sport et éducation ;
- sport et fair-play.

L'appel à projets s'est clôturé le 15 juin 2016. Les projets doivent se dérouler entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017.

Parallèlement, la Commission communautaire française a lancé l'appel à projets « Sport au féminin » visant à promouvoir la pratique de l'activité sportive auprès des femmes dès 16 ans et ce, dans tous les quartiers. L'ambition est de soutenir les initiatives qui valorisent le sport et qui visent en particulier l'accès de toutes - surtout les femmes en difficulté - à la pratique sportive. Cet appel à projets s'est également clôturé le 15 juillet 2016.

Pourriez-vous nous dresser un bilan de cet appel à projets ?

Des projets retenus, certaines actions prioritaires émergent-elles ?

Certaines communes étant plus déficitaires que d'autres en matière d'équipements et d'offre sportive, l'appel à projets répond-elle à cette dualité ?

Quelle est la ventilation du budget par commune ? Quels sont les montants octroyés ? Quels critères ont-ils été utilisés pour sélectionner les projets ?

Quelles sont les mesures prises par la Région pour diminuer les obstacles financiers et autres limitant l'accès au sport ?

La dimension genre a-t-elle été prise en compte dans les appels à projets ?

L'appel sera-t-il renouvelé ?

Qu'est-il sorti des commissions conjointes entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Où en est le renforcement des synergies permettant de développer une politique sportive ambitieuse en faveur des Bruxellois ?

Où en est la réforme du règlement encadrant les subsides aux clubs sportifs ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Kompany.

M. Pierre Kompany (cdH).- Je tiens à rappeler que le sport est primordial pour le développement humain, tant au niveau personnel que sociétal. Au niveau individuel, le sport contribue au bien-être général et dispense des bienfaits physiques et psychologiques.

En outre, le sport est un vecteur de vivre ensemble indispensable pour la société. En effet, il contribue à déployer certaines valeurs telles que le respect de l'autre, le fair-play, l'inclusion sociale, la tolérance, etc.

De là, cette citation connue de tous depuis des temps très anciens et qui exprime bien ce que nous voulons pour nos enfants, nos petits-enfants et nous-mêmes : « Un esprit sain dans un corps sain. »

Nous nous réjouissons donc de l'appel à projets Sport pour tous.

Pouvez-vous nous préciser les critères de sélection de ces appels à projets ? L'appel à projets vise-t-il un public cible, un quartier, une commune en particulier ? Comptez-vous renouveler et réitérer l'appel à projets ? Pouvez-vous nous fournir des informations complémentaires quant au financement de cet appel à projets ? Une évaluation sera-t-elle prévue ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Madame la députée, Monsieur Kompany, je vous remercie pour votre interpellation. Toutefois, vous comprendrez que je ne répondrai qu'aux questions ayant trait à ma compétence communautaire, pour éviter des débats qui n'ont pas lieu d'être dans cette enceinte.

L'appel à projets « Sport pour tous » est une initiative que j'ai lancée cette année afin de structurer et cibler davantage les subsides de la Commission communautaire française en matière de sport. Le bilan est très positif puisque, sur les 92 projets introduits, le gouvernement a pu en soutenir 58, pour un montant total de 300.000 euros. Si vous le désirez, je peux vous fournir la liste des projets retenus, par axe¹. Ces cinq axes prioritaires ont été définis sur la base d'une importante réflexion avec les milieux associatif et sportif. Les projets retenus ont donc tous un caractère prioritaire.

Les projets ont été analysés sur la base des critères suivants :

- premièrement, la qualité et pertinence du projet ;
- deuxièmement, le nombre de personnes ciblées et/ou d'heures d'activités selon l'axe ;
- troisièmement, le lieu d'activité du projet ;
- quatrièmement, la qualité du partenariat, le cas échéant ;
- cinquièmement, la motivation et l'expérience des porteurs de projets ;
- et, sixièmement, un budget précis et réaliste.

Le document que mon cabinet vous communiquera permet de connaître la ventilation du budget par commune. Nous n'avons évidemment pas obligé toutes les communes à postuler, mais vous verrez ainsi comment le maillage sur le territoire se fait.

Vu son succès, l'appel à projets « Sport pour tous » sera évidemment renouvelé en 2017.

Quant à la dimension du genre, Madame Sidibé, elle n'a pas été prise en compte dans l'appréciation des projets en tant que tels. Vous savez en effet que nous avons également lancé un autre appel à projets, « Sport au féminin », destiné à des associations ou à des clubs qui s'adressent à des publics féminins et, notamment, à des associations d'éducation

permanente. Vous connaissez ce projet, qui fait bénéficier certaines associations bruxelloises d'un soutien destiné à organiser des cours de sport pour les femmes en adaptant les horaires à leur disponibilité. Ces appels plus spécifiques ne font pas cette analyse, mais peut-être tiendrons-nous compte un jour de ce critère.

Aucune réunion conjointe n'a pu être organisée en son temps avec le ministre des Sports, M. René Collin. À présent que son successeur, M. Rachid Madrane, a pleinement pris possession de ses nouvelles compétences et matières et que les Jeux Olympiques sont dernière nous, nous allons bien sûr collaborer. Entre-temps, nos cabinets respectifs se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises pour identifier des projets de collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française.

En ce qui concerne la réforme du règlement encadrant les subsides aux clubs sportifs amateurs, plusieurs réunions entre mon cabinet et l'administration ont permis de s'entendre sur une version définitive. Une réunion technique s'est également tenue pour que le service informatique de la Commission communautaire française puisse aménager le formulaire en ligne en fonction des nouvelles demandes.

Le projet va donc bon train et un projet de règlement doit être présenté prochainement au gouvernement francophone bruxellois pour être ensuite soumis à l'approbation de notre hémicycle parlementaire.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Nous attendrons effectivement la liste des projets retenus et leur localisation afin d'en obtenir une idée plus précise.

Je salue cet appel à projets « Sport au féminin ». Il est néanmoins regrettable que la dimension du genre n'ait pas été intégrée dans le cadre des cinq priorités définies. Je crains que l'analyse des projets montre que les sports qui vont être retenus ne seront pas forcément favorables à la gent féminine.

Nous verrons ce qui en sera de l'évaluation, mais il serait bon que cette dimension soit vraiment intégrée de manière transversale dans les futurs projets. Cela me semble un élément fondamental, d'autant plus que notre Région a voté l'approche intégrée de la dimension de genre.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

HOMMAGE FUNÈBRE À GEORGES DÉSIR

Mme la présidente.- Ce mercredi 10 octobre, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de M. Georges Désir, vice-président honoraire de notre Parlement.

Ministre de la Région dès après les élections de 1989, il a été membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de la Culture et de l'Aide aux personnes de 1989 à 1991. Réélu député bruxellois en 1995, il a été vice-président du Parlement francophone bruxellois et président de la commission de la Culture, du Tourisme et des Sports.

Tout le monde sait que, municipaliste acharné, il a présidé aux destinées de sa commune entre 1977 et 2006.

¹ La liste des projets retenus se trouve en annexe du présent compte rendu, page 41.